

## Séance du 11 février 2011

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le 11 février 2011 à 20 heures 30 sous la présidence de son maire, M. Gilles DESBOIS.

ETAIENT PRESENTS : Mmes Evelyne MACHILLOT, Annie MARCHAND, Corinne TETU, Valérie POIRINE, Mrs André ALLOIN, Frédéric BEAUDET, Stéphane BRUN, Laurent CARON, Pascal LAURENCEAU, Sylvain THIVENT

ETAIENT EXCUSES : Mme Sandra GAUDILLERE, (pouvoir à Gilles DESBOIS), Mr Michel DEZAPY (pouvoir à Evelyne MACHILLOT), Mr Gérard DUCRET (pouvoir à André ALLOIN), Mr Jean-Marc GENELOT

SECRETAIRE de SEANCE : Mme Evelyne MACHILLOT.

-----

### 1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 janvier 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2/ DOSSIER MAIRIE ET BATIMENT PERISCOLAIRE

#### Suivi de chantier :

- Le calendrier des travaux est respecté. Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à 17 heures. Concernant la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, le bureau d'études préconise une fondation de 3,5 m de profondeur, ce qui est inconcevable. La société Eiffage propose une rampe en enrobé, cette solution n'est pas validée. Après consultation du Cabinet Le Gallée, il a été demandé à l'entreprise de faire une nouvelle proposition. Une décision sera prise dans le courant de la semaine prochaine. Aucune plus value ne sera acceptée.

- La liste définitive des sous traitants ne nous a toujours pas été transmise. Eiffage nous indique que les négociations financières avec ceux-ci sont toujours en cours. Cette liste doit être communiquée au Conseil Régional de Bourgogne qui doit réunir sur le site tous les intervenants pour une sensibilisation et une information sur les pratiques à respecter dans le cadre des bâtiments BBC.

- Une pose de la première pierre est prévue le vendredi 11 mars à 10h30.

- Concernant les fissures sur la façade de la Mairie au niveau du secrétariat, consécutives aux travaux de renforcement des fondations du bâtiment existant : l'entreprise Eiffage nous a adressé un courrier faisant état des reprises possibles envisagées sans qu'aucun chiffrage n'apparaisse. Celui-ci est jugé inacceptable en l'état. L'assureur de la commune, préalablement contacté sera questionné à ce sujet.

#### Contrôle de légalité :

Les services de la Sous Préfecture nous ont notifié la conformité du marché.

#### FEADER / Subvention européenne :

Le dossier est réputé complet et sera examiné en Comité Régional de Programmation Unique le 18 février.

#### PMI :

Madame DULIEU – nouveau docteur de la PMI au Conseil Général - reprenant le dossier, nous demande l'informer lorsque les locaux seront visitables.

#### Emprunt / Proposition du Crédit Agricole :

L'emprunt auprès du Crédit Agricole a été réalisé sur les bases retenues par la délibération du Conseil Municipal du 14 janvier 2011 (400 000 €, soit une échéance annuelle de 27 168 €/ durée 20 ans).

### 3/ COMPTES RENDUS REUNIONS DIVERSES

#### ➔ MAIRIE DE LANS :

##### REUNION LE JARDIN:

Les réunions de chantier se poursuivent les mardis. Le chantier se déroule normalement. La commune souhaite néanmoins :

- que le chemin de le Mare soit remis en état (bitume arraché).
- qu'une partie du fossé le long du chemin soit busée. Nous demandons un devis pour la pose du busage complémentaire.
- que le bassin de rétention soit clôturé pour des questions de sécurité.

Tous ces points sont repris dans un futur compte rendu de chantier.

##### REUNION ZONE IINA:

Le Conseil prend connaissance des modifications nécessaires notifiées par la DDT.

Le Conseil, à la suite de ces informations, décide de réunir la commission urbanisme le 2 mars 2011 à 20h30, afin d'examiner cette nouvelle réglementation, concernant les zones U et IINA, nécessaire à la poursuite du projet.

#### **COMMERCE LOCAL :**

La Direction Générale des Douanes nous a notifié que le maire disposait d'un délai de six mois pour proposer une solution alternative à la fermeture du dernier débit de tabac de la commune. Dans le cas contraire ou à défaut de réponse dans ce délai, il sera considéré qu'aucun repreneur n'a été présenté.

Des personnes intéressées se sont présentées et des négociations sont actuellement en cours. Nous suivons ce dossier.

#### **SIVOM :**

- Un courrier a été adressé à la ville de CHALON concernant l'achat d'eau en gros et l'interconnexion avec le réseau de St Marcel. Ce courrier fait état de la situation de cette future conduite par rapport à la diversification de la source et la sécurisation de la distribution d'eau et de ce fait, d'une la révision à la baisse du prix du m3 proposé initialement.

- L'acquisition de terrain auprès de l'Association Foncière de LANS a été évoquée afin de permettre l'installation d'une pompe de relevage collectant les eaux usées des habitations sises chemin du Moulin sur la commune d'Oslon.

#### **REUNION LELEDY COMPOST :**

*Réunion du 28 janvier :*

Des incidents de production ont été relevés. Des travaux seraient engagés. Des précisions complémentaires devront nous être fournies. Une prochaine réunion aura lieu à Oslon le 25 février 2011 à 19h30.

#### **➔ LE GRAND CHALON :**

##### **▶ CLECT :**

*Réunions du 31 janvier et du 7 février ::*

Lors de ces réunions ont été abordés :

- les éventuels transferts de compétences et leurs modalités. Des divergences de vue apparaissent essentiellement sur les différents procédés d'évaluation.
- les problèmes d'urgences sociales.
- les calendriers de réunions (entre autres CLECT, Conseils des Maires, Conseils Communautaires et la Conférence Territoriale le 8 juin).
- les rencontres de secteurs des habitants du Grand Chalons.

*Réunion du 26 janvier 2011- Incidences du Grenelle 2*

Lors de cette réunion ont été examinés les modalités de la loi portant engagement national pour l'environnement dite "Grenelle 2". Le Conseil entend les principales dispositions de cette loi. Les 6 thématiques sont :

- bâtiment et urbanisme
- transport
- énergie et climat
- biodiversité
- risque, déchets et santé
- gouvernance

##### **▶ PIIC (PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'INVESTISSEMENT COMMUNAL) :**

*Réunion du 31 janvier :*

Lors de la réunion qui s'est tenue à LA CHARMÉE, la répartition des fonds du programme départemental a été réalisée par les délégués des communes du canton de CHALON SUD. Montant 115 700 €.

Cette année, les bénéficiaires sont Epervans, La Charmée, Marnay.

#### **4/ QUESTIONS DIVERSES:**

- Madame Annie BEZIN présente l'association SUURNUGU (Cœur d'Espérance) qui souhaite que durant une année, un container soit affecté à la collecte d'objets à destination des enfants du Burkina Fasso (matériel et mobilier scolaires, matériel informatique, matériels médicaux et pharmaceutiques, vélos, jeux...).

L'association est à la recherche d'un emplacement et d'un local public ou privé sur le territoire de la commune.

- Lotissement Le Moulin : les panneaux de signalisation rue du Canizot ont été endommagés. Le transporteur responsable des dégâts a été contacté afin de prendre en charge la pose de nouveaux panneaux.

- Des demandes de subventions sont à l'ordre du jour :

- TERREO sollicite une subvention exceptionnelle de 150 € et une subvention de 120 €
- La Bibliothèque sollicite une subvention de 100 € pour une exposition
- Les Ptots Lanniaux sollicitent une subvention de 8 000 € pour le restaurant et de 4 000 € pour la garderie périscolaire.

- Le Parti Socialiste nous a adressé un courrier sollicitant la mise à disposition d'une salle pour l'organisation des primaires en octobre prochain.

- La participation au CDLP (Centre Départemental de Lecture Publique) s'élève à 0,20 € par habitant, soit 176,40 € pour Lans.

- La facture de l'édition du bulletin municipal 2011 s'élève à 4 664,40 €. La recette des différents encarts publicitaires s'élève à 2 970 €.

- La commission accessibilité s'est réunie le 4 février pour consulter le diagnostic fourni par le cabinet ATG.

- La visite des DDEN a eu lieu ce jour. Il est essentiel de prévoir le fonctionnement optimal des sonnettes. Une étude est en cours. Les délégués font part du bon état de l'ensemble des structures scolaires.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 mars 2011 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 35.